



# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 12 mai 2015

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYERS, Maire – Madame JACQUEMOT, Messieurs REMOND, MARAND, Madame RENAUDIN, Maires Adjoints – Mesdames et Messieurs GAUMET, GERMAIN, HUREAU, JACQUEMIN, LEGENDRE, ROUSSEAU, SZPUNAR Conseillers.

Absents excusés : M. BEULIER (pouvoir à M. HUREAU)  
Mme JOLIVET (pouvoir à Mme JACQUEMOT)  
M. LARGILLIER (pouvoir à M. REMOND)

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte JACQUEMOT

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 avril 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 13 avril 2015

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE (CCBN) : EVOLUTION DE NOTRE DEMANDE**

Suite à notre demande de rattachement à la CCBN, Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil Communautaire de la Brie Nangissienne (CCBN) s'est réuni le 23 avril 2015. Une motion a été proposée pour inclure dans leur périmètre les communes de Mormant, Aubepierre/Ozouer le Repos et Bréau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil communautaire a adopté cette motion avec 37 voix pour et 1 abstention

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'YERRES A L'ANCOEUR (CCYA) : DISSOLUTION DE LA CCYA ET APPROBATION DU PROTOCOLE**

La CCYA a délibéré le 29 avril dernier en approuvant la dissolution de la CCYA et le protocole fixant les principes directeurs de sa mise en œuvre. Monsieur le Maire donne lecture du protocole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution de la CCYA.

Le conseil municipal, à 14 voix « Pour » et 1 « abstention » (Mme GAUMET) approuve le protocole fixant les principes directeurs de la mise en œuvre de la dissolution de la CCYA sous condition de la suppression du dernier paragraphe de l'article 3 dudit protocole à savoir :

*« A défaut d'accord entre les communes, ou d'acceptation de reprise des garanties d'emprunt par le Conseil départemental de Seine et Marne, les communes membres seront tenues solidairement des garanties d'emprunt souscrites par la Communauté de Communes au prorata de leurs populations respectives par référence au dernier recensement INSEE (2012) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ».*

### **TRANSPORT DU MERCREDI**

L'école du mercredi matin étant reconduite pour la rentrée 2015/2016, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte temporairement le principe de la prise en charge du transport des enfants au centre de loisirs de Courtomer avec retour de l'accompagnatrice à son domicile à compter de septembre 2015 et s'autorise à réétudier cette prise en charge si le nombre d'enfants à transporter ne justifie plus ce service.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Des devis seront demandés afin d'étudier les besoins de la commune, une étude de la réfection de la route de Courcelles commune avec Mormant a été chiffrée.

Les arasements des accotements sont en cours sur les routes communales.

### **PRETS DU MOBILIER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus prêter le mobilier (tables, bancs, chaises.....) en dehors des locations de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 50.